



INFORMATIONS

VERNIER

ÉDITÉ PAR
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE

JUILLET 1988

COMPTE RENDU 1987

Le compte rendu de l'exercice 1987 se caractérise par le fait de sa nouvelle et inédite présentation. En effet, depuis le 1er janvier 1987, un nouveau modèle de compte a été introduit dans les communes genevoises. Ce système, en voie d'introduction dans l'ensemble des entités politiques suisses, permettra des comparaisons analytiques plus rationnelles et plus précises qu'auparavant. Une profusion d'informations comptables permet d'obtenir une vision détaillée de l'ensemble des services de l'administration et des comptes de nature relèvent des indications substantielles pour chaque genre de charges ou de revenus. Les comptes de résultat pour l'année civile écoulée démontrent leur bonne adéquation aux chiffres budgétés. Les écarts constatés présentent une moins-value de 2,4% sur les charges et une plus-value de 2,6% sur les revenus. L'excédent qui se dégage, d'un montant de Fr. 1 799 548.—, est réinvesti dans les travaux en cours. Le total des charges s'élève à Fr. 34 995 295.— et celui des revenus à Fr. 36 794 844.—.

Répartition des charges:

Autorités, commissions, frais du personnel, charges sociales incluses	33,9%
Fournitures diverses, entretien bâtiments, chaussées, emplacements, honoraires, énergie, assurances	25,9%
Amortissements et intérêts	25,4%
Dédommagements aux collectivités publiques diverses	8,0%
Subventions et assistances diverses	6,8%
TOTAL:	100%

Répartition des revenus:

Impôts, taxes, fonds de péréquation	76,1%
Revenu des biens	5,6%
Revenus divers	4,3%
Dédommagements des collectivités publiques	2,9%
Subventions diverses	11,1%
TOTAL:	100%

Les principales dépenses d'investissement pendant l'année 1987 ont été les suivantes:

Entretien et aménagement des écoles	Fr. 3 200 000.—
Assainissement	Fr. 2 700 000.—
Réfection des routes	Fr. 1 500 000.—
Installations destinées à la jeunesse et à la culture	Fr. 2 050 000.—
Installations sportives	Fr. 800 000.—
Installations pour la protection civile	Fr. 480 000.—
Cimetières	Fr. 770 000.—
TOTAL:	Fr. 11 500 000.—

Le Conseil municipal a tenu neuf séances durant l'année 1987, afin de traiter les différents problèmes posés par la gestion des affaires communales, le budget et les comptes, les projets d'installations et de réfections, les projets d'aménagement de plans de quartier, l'examen des motions et des pétitions, l'examen des naturalisations.

LE COMPTE RENDU ADMINISTRATIF EST À LA DISPOSITION DE LA POPULATION
ET LES PERSONNES QUI SONT INTÉRESSÉES À PRENDRE CONNAISSANCE DE CE DOCUMENT
PEUVENT LE FAIRE EN S'ADRESSANT AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 mars 1988

Réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude SEYDOUX, le Conseil municipal a procédé à l'assermentation de M. Giorgio RUTISHAUSER (Radical) en remplacement de M. Jean-Luc ECOFFEY.

Il a pris la délibération concernant la désignation des jurés des tribunaux pour l'année 1989.

Les conseillers ont également examiné les divers points de l'ordre, notamment la pétition de la FSG Aire-Le Lignon pour la réalisation d'un complexe culturel et sportif au Lignon (ex-garage Shell); la pétition de l'Association des locataires du Lignon en faveur de stands d'information à l'intérieur du Centre commercial; la pétition des habitants du chemin des Corbillettes concernant la circulation dans le quartier et celle des habitants du chemin de l'Ecu pour la construction d'une place de jeu.

Séance du mardi 12 avril 1988

Sous la présidence de M. Jean-Claude SEYDOUX, les conseillers municipaux ont notamment pris les délibérations suivantes:

- Ouverture au Conseil administratif d'un crédit de Fr. 266 000.—, pour couvrir les frais de réaménagement de l'école enfantine de Vernier-Village (deux classes et appartement du concierge).
- Création, sous le titre de «Fonds de décoration et du patrimoine local», d'un fonds unique destiné à permettre la décoration artistique des édifices publics, places, routes et sites municipaux, ainsi qu'à l'acquisition d'œuvres ou d'objets anciens. Ce Fonds sera alimenté par un prélèvement de 1% du total du budget annuel de fonctionnement.
- Acquisition, par cession gratuite, de la parcelle 3.218B, sur laquelle a été construite la Crèche d'Avanchet.

A huis-clos: naturalisations de MM. Luigi PERRONE (Italie), Maurizio NEGRO (Italie) et Kosta ASTADJOV (Bulgarie).

Séance du mardi 17 mai 1988

Tout d'abord, sous la présidence de M. Jean-Claude SEYDOUX, le Conseil municipal a procédé à l'assermentation de Mme Janine CHERIX-THURIG en remplacement de M. Pierre-Laurent ROCHAT, démissionnaire, et à la nomination de son bureau (voir la composition ci-dessous).

Les conseillers municipaux ont ensuite pris les délibérations suivantes:

- Acceptation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 1987 pour un montant de Fr. 1 954 843,25.
- Approuver le compte rendu financier de l'exercice 1987, ainsi que le compte de fonctionnement 1987 pour un montant de Fr. 34 395 295,55 aux dépenses et de Fr. 36 794 844,25 aux recettes, laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 1 799 548,70.

- Approbation des divers rapports de la Fondation Vernier-Signal.
- Préavis favorable au projet de plan localisé de quartier à Châtelaine (avenue de Châtelaine-Pont de l'Ecu).
- Préavis favorable au projet de plan localisé de quartier (angle rte de Montfleury et rte de Peney) pour la construction de bâtiments destinés à des activités administratives, commerciales et artisanales et la création d'une promenade publique.
- Préavis favorable au projet de modification du régime des zones de construction à l'angle des routes d'Aire et du Bois-des-Frères.
- Acceptation, avec remerciements, de la cession gratuite par l'Etat de Genève de la route du Bois-des-Frères.

A huis-clos: naturalisations de Mlle Madeleine DAVID (France), Mme Anny WALENDA (France) et M. Ryszard WRZOSOWSKI (Pologne).

★ ★ ★

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Président:	M. Pierre-Louis RONGET (Libéral)
1ère vice-présidente:	Mme Gabrielle FALQUET (Socialiste)
2ème vice-président:	M. Marc-Henri BRELAZ (Parti du Travail)
Secrétaire:	M. Alain MAURER (Vigilance)
Vice-secrétaire:	M. Georges BAECHLER (Radical)
Membre:	M. Christophe ISELI (Démocrate-chrétien)

CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 1er juin, Madame Solange SCHMID assume la présidence du Conseil administratif et porte, conformément à la loi, le titre de Maire.

La vice-présidence du Conseil administratif est assurée par M. André CHILLIER.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

POLITIQUE ET RÉALITÉS COMMUNALES

Au XIXe siècle les partis politiques étaient conçus comme des courroies de transmission indispensables entre la population et les autorités. La situation a évolué et, aujourd'hui, les partis cèdent du terrain au profit de groupements locaux et d'associations d'intérêt.

L'abstentionnisme des citoyennes et des citoyens lors des élections et des votations annonce les prémices d'un divorce entre élus et électeurs. Pour remédier à cet état de fait, il convient donc, par une information réciproque, d'intensifier les liens entre les associations locales et le Conseil municipal, afin que ces deux entités ne développent pas des réflexions divergentes. Lors de leurs débats les conseillers municipaux doivent se garder d'adopter des critères purement politiques, non vécus par la population vernioilane.

Quant aux associations, puissent-elles se rappeler que les problèmes concrets qu'elles soulèvent à juste titre ne peuvent être envisagés qu'en fonction de la réalité communale prise dans son ensemble.



**SAVEZ-VOUS QU'IL EXISTE UNE SECTION
DE SAMARITAINS
DANS VOTRE COMMUNE DE VERNIER?**

Depuis 1968 vous les avez probablement rencontrés lors des différentes manifestations communales!

Quelles sont leurs activités?

- assurer le service sanitaire lors des fêtes communales (Vogue, Promotions, 1er août);
- également à la demande lors de tournois de football, fête de quartier ou autres;
- premiers soins à la piscine du Lignon en été;
- accompagnement des aînés lors des voyages organisés par les clubs, lors du Festival du Printemps ou de la «Tarte aux pruneaux»;
- organisation des «DON DU SANG» sur la commune en collaboration avec le Centre de transfusion sanguine;

Leur action est **BÉNÉVOLE**.

Les Samaritains organisent également des cours pour la formation du public:

COURS DE SAUVETEURS (5x2h)

Enseignement des mesures vitales de secours immédiats: comment aider les autres, mais aussi soi-même, en cas d'urgence. Aide rapide, compétente et correcte. Tous les futurs conducteurs doivent suivre ce cours utile aussi dans la vie de tous les jours.

Prochain cours: **5 septembre 1988**

COURS DE SAMARITAINS (13x2h)

Formation de base du samaritain avec le concours d'un médecin. Notions fondamentales de l'anatomie, du traitement des plaies, les pansements et bandages, les brûlures et gelures, les toxiques et les médicaments, etc.

Prochain cours: **septembre 1988**

COURS URGENGE ENFANTS (4x2h)

Nouveau cours de l'Alliance suisse des samaritains destiné surtout aux parents et grands-parents.

Les enfants ne savent pas s'aider eux-même, leurs parents doivent apprendre à les aider: peur, incertitude, incapacité de se tirer d'affaire disparaîtront.

Prochain cours: **22 septembre 1988**

La Suisse compte plus de **60.000 samaritains actifs, POURQUOI PAS VOUS?**

Les membres actifs doivent participer au minimum à 4 exercices par an pour leur formation continue en premiers secours, ils collaborent avec les pompiers et les sauveteurs auxiliaires lors d'exercices en commun.

AVEZ-VOUS BESOIN DES SAMARITAINS?

Les sociétés qui désirent avoir recours aux services des samaritains doivent en faire la demande, par écrit, à la Présidente, **au moins un mois à l'avance:**

Et pour tout renseignement, n'hésitez pas ... **APPELEZ**

Mme A. BERNET, présidente et monitrice tél. **96 18 49**

Mme C. RUCHAT, monitrice tél. **96 16 42**

**BON D'UNE VALEUR
DE Fr. 10.—**

A valoir lors de votre inscription à un cours de **SAMARITAINS** en 1988 ou 1989 exclusivement.

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANCA NAZIONALA SVIZRA



NOM: _____

PRÉNOM: _____

Or la configuration de la commune de Vernier est complexe, la spécificité de chacune des parties de la commune constitue une richesse, mais engendre également des problèmes de gestion, en multipliant les tâches à accomplir.

Gérer une commune de 28.000 habitants, dont le budget, en perpétuelle augmentation, s'élève pour 1988 à 37 millions et la dette à 112 millions exige de la rigueur.

Pour pouvoir retrouver une situation financière saine les autorités municipales ne peuvent satisfaire toutes les demandes présentées et sont amenées à définir des priorités. En agissant ainsi les élus assument leurs responsabilités, mais ne sont pas toujours bien compris par leurs concitoyens.

A Vernier, le nombre des nuisances croît, les atteintes à la qualité de la vie sont toujours plus nombreuses. Je souhaite que les différents partis politiques et les associations d'intérêt communal unissent leurs efforts pour la défense de l'environnement et engagent un combat efficace pour qu'à nouveau, il fasse bon vivre à Vernier.

P. RONGET

NOS CONSEILLERS A L'HONNEUR _____

Le samedi 26 mars dernier s'est déroulé à Bernex, la 11ème édition de la course pédestre «A travers le coteau». Conjointement à cette manifestation était également organisée la **9ème course pédestre** réservée à Mesdames et Messieurs les maires, conseillers administratifs, adjoints, conseillers municipaux et secrétaires de Mairie des communes genevoises, sur un parcours de 2.440 mètres à effectuer deux fois.

Au palmarès de cette épreuve sportive, nous relevons:

Vainqueur en 17'38"13: M. Ernest GREINER; Conseiller municipal, tandis que MM. Roberto GRU et Alain MAURER, Conseillers municipaux, se classaient respectivement au 20e et 24e rang.

Par équipe, la Commune de Vernier prenait la 3ème place avec un temps global de 62'33", derrière l'équipe de MEINIER 1 (60'51") et PRESINGE (61'31").

... ET NOS FONCTIONNAIRES AUSSI _____

Tournoi de Football Interservices de la Ville de Genève:

Fonctionnaires Verniolans Vainqueurs!

C'est en tant que commune invitée que Vernier a participé le 28 mai 1988 au tournoi de football interservices de la Ville de Genève qui avait lieu cette année sur les terrains du Bois-des-Frères et des Libellules.

Pour une première participation, l'équipe de Vernier composée de fonctionnaires communaux s'est particulièrement distinguée en gagnant tous ses matches. Lors de la finale, les fonctionnaires verniolans l'emportaient sur le service de la police municipale par 6 à 2.

C'est dans une ambiance bien sympathique que Monsieur André HEDIGER, conseiller administratif de la Ville de Genève, délégué aux sports, remit au capitaine de l'équipe verniolane la channe décernée au vainqueur de ce tournoi très bien organisé.

Reste à savoir si les Verniolans pourront l'année prochaine défendre leur trophée qu'ils ont si bien gagné cette année.



AVIS COMMUNAUX _____

TAILLE DES HAIES

En application de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés, **jusqu'au 15 juillet 1988.**

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais de propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

NUISANCES _____

BRUIT DES TRAINS A CHÂTELAINE

La Municipalité a organisé une séance d'information destinée à la population riveraine de la ligne de chemin de fer qui traverse l'agglomération de Châtelaine. Cette séance avait pour but d'informer les habitants sur les mesures qu'envisagent les CFF afin de réduire les nuisances provoquées par le trafic ferroviaire en très forte augmentation à la suite de la création de la gare Cointrin-Aéroport.

Les CFF ont préparé des projets de construction de murs anti-bruit le long de la voie ferrée, qui pourraient être rapidement réalisés avec l'accord de leur direction générale. Les autorités devront suivre l'évolution de ces réalisations afin qu'elles puissent intervenir rapidement.

SÉCURITÉ

FENÊTRES ET BALCONS FLEURIS: ATTENTION!

Ne laissez pas vos fenêtres et balcons devenir dangereux pour les piétons

Embellir son quartier par l'aménagement floral des fenêtres et balcons... c'est très bien!

Malheureusement, trop souvent encore, des vases et bacs à fleurs sont mal fixés à l'extérieur des fenêtres et balcons.

Il est inutile de préciser que cette manière de faire représente des risques d'accidents certains pour les piétons qui cheminent le long des immeubles et qui ne sont pas, ainsi, à l'abri d'une maladresse d'un jardinier amateur ou d'un coup de bise trop violent.

Récemment encore, dans la cité des Avanchets, deux vases se sont écrasés sur le sol, heureusement sans blesser personne. Ces pots de fleurs étaient simplement posés sur le muret du balcon et il n'a fallu qu'un souffle de vent pour les faire basculer dans le vide.

Pour la sécurité de tous, nous demandons à chacun de faire le nécessaire pour déplacer à l'intérieur les vases et bacs à fleurs ou tout autre objet présentant des risques de chute, en rappelant que l'art. 36 du Règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique n'interdit pas de placer des vases et bacs à fleurs sur les balcons et fenêtres, **mais prescrit de les FIXER A L'INTÉRIEUR DES BARRIÈRES**, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque d'accident.

CIRCULATION

Le Département de justice et police, conformément à la loi fédérale sur la circulation et l'ordonnance sur la signalisation routière, a pris deux arrêtés réglementant la circulation et le stationnement sur des chemins situés sur le territoire communal.

Chemin des Anémones à Châtelaine

- a) La circulation de tout véhicule est interdite dans le chemin des Anémones, tronçon compris entre le chemin De-Maisonneuve et le chemin de Balxert;
b) les riverains, au sens de l'article 17, alinéa 3, OSR, ne sont toutefois pas soumis à cette restriction;
c) un signal «Interdiction générale de circuler dans les deux sens» (2.01), muni d'une plaque complémentaire portant la mention «Riverains autorisés», indique cette prescription.
- a) Le chemin des Anémones est en outre décrété à sens unique sur le même tronçon; sens autorisé: chemin De-Maisonneuve - avenue du Pailly;
b) des signaux «Accès interdit» (2.02) et «Sens unique» (4.08) indiquent cette prescription.
- Un signal «Interdiction d'obliquer à gauche» (2.43) est placé au débouché du chemin de Balxert sur le chemin des Anémones.
- Un signal «STOP» (3.01) est placé au débouché du chemin des Anémones sur l'avenue du Pailly.

La signalisation est complétée par les marques prévues à l'article 75 OSR.

Chemin de l'Ecu à Châtelaine

- La boucle de rebroussement, aménagée à la hauteur du n° 17 du chemin de l'Ecu, est décrétée à sens unique (sens autorisé: avenue des Libellules - route du Bois-des-Frères).
Des signaux «Sens unique» (4.08) et «Accès interdit» (2.02) indiquent cette prescription.
- Un signal «Cédez le passage» (3.02) est placé au débouché de la boucle de rebroussement sur le chemin de l'Ecu.
La signalisation est complétée par les marques prévues à l'article 75 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR).
- Un signal éclairé «Obstacle à contourner par la gauche» (2.35) est placé sur la borne lumineuse se trouvant dans la boucle de rebroussement du côté du Bois-des-Frères.
- Le parage des véhicules est interdit sur le chemin de l'Ecu, côté pair, sur son tronçon compris entre la boucle de rebroussement et l'avenue des Libellules.
Des signaux «Interdiction de parquer» (2.05) indiquent cette prescription.

RESTAURANTS
SCOLAIRES
DE VERNIER

Venez vous inscrire

ouvert à tous les enfants
d'âge scolaire

Reprise: le lundi 29 août 1988

Bulletins d'inscription disponibles à
la Mairie de Vernier tél. no 41.00.00

Renseignements ? tél. no 96.41.96
tél. no 96.56.79

Police Commune Delémont

Rappelons que les Restaurants scolaires fournissent les repas dans quatre points de distribution de la Commune (Vernier, Libellules, Avanchet et Le Lignon) les lundis, mardis, mercredis et vendredis, durant la période scolaire, **dès le premier jour de l'école, lundi 29 août.**

Les parents peuvent inscrire l'enfant, non seulement d'une manière permanente, mais également de façon **ponctuelle pour quelques jours**, une ou deux fois, en cas de courtes hospitalisation, absences brèves, etc. de la maman.

Des surveillantes prennent en charge les enfants, à la sortie de l'école, les accompagnent, s'il y a lieu, au point de distribution des repas, mangent avec eux et les reconduisent dans leurs écoles respectives.

PISCINE DE VERNIER



SON CADRE UNIQUE DE VERDURE

SAISON 1988

La piscine du Lignon sera ouverte au public jusqu'au

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

avec l'horaire suivant:

Ouverture des entrées: 9h30
 Fermeture des entrées: 19h30
 HEURE LIMITE DE SORTIE 20h



BASSIN DE NATATION



Après la fermeture des portes, pour la saison hivernale, de la piscine du Lignon, le Service des sports rappelle à tous les adeptes de la natation que les bassins des Ranches (Vernier) et Avanchet-Jura sont ouverts au public.

Renseignement: Secrétariat du Service des sports, tél. 96 62 96 le matin.

BASSIN DES RANCHES (16 x 8 m)

du 22 septembre au 4 mai 1989

Jeudi

13h45 à 15h45 fond à 0,80 m enfants de 6 à 15 ans
 15h45 à 17h45 fond à 2 m enfants et adultes
 17h45 à 18h45 fond à 2 m adultes
 18h45 à 19h45 fond à 1,25 m adultes.

BASSIN DES AVANCHETS (16 x 8 m)

du 21 septembre au 7 mai 1989

mercredi

19h45 à 20h45 fond à 2 m adultes

jeudi

13h à 14h fond à 0,80 m enfants de 6 à 15 ans
 14h à 15h fond à 1,25 m enfants et adultes
 15h à 16h fond à 2 m enfants et adultes.

dimanche

8h45 à 9h45 fond à 1,25 m enfants et adultes
 9h45 à 11h45 fond à 2 m enfants et adultes.

COURS DE NATATION

Durant la saison hivernale, le Service des sports organise des cours de natation qui se dérouleront:

Bassin des Ranches: du 3 octobre au 14 décembre

Bassin des Avanchets: du 4 octobre au 17 décembre

Les inscriptions et les paiements sont à effectuer du mardi 2 août au vendredi 23 septembre 1988 au secrétariat du Service des sports, de 8 à 11h, route du Bois-des-Frères.

Attention le nombre des places est limité



CHALET D'EN-HAUT, PLANACHAUX

Ce chalet offre des possibilités d'hébergement pendant la belle saison, de juin à octobre, notamment pour des sorties de sociétés, des week-ends en famille.

Par ailleurs, vu la forte fréquentation que ce chalet communal connaît chaque hiver, le Service des sports recommande aux sociétés, groupements et autres institutions communales de lui adresser suffisamment tôt leurs demandes de réservation pour la saison d'hiver 1988-1989.

Pour tout renseignement: s'adresser au Service des sports, à la piscine du Lignon, tél. 96 62 96, le matin.

**LES AUTORITÉS MUNICIPALES
 VOUS SOUHAITENT
 DE BONNES VACANCES**



LES ASSOCIATIONS DE QUARTIERS

Après avoir porté à la connaissance du public vernio-lan dans ces colonnes des activités des sociétés locales, de celles des services de l'administration municipale, nous faisons paraître dans ce numéro de «Information Vernier», un texte relatant les activités de chacune des associations de quartier établie sur la commune.

Ces associations de quartiers jouent un rôle important dans la vie associative communale, par la création de liens amicaux et solidaires entre leurs membres, la diffusion d'informations générales de leur quartier. Elles constituent pour les autorités un partenaire idéal permettant un dialogue constructif sur les problèmes spécifiques qui peuvent surgir dans leur agglomération.

Il est donc utile que l'ensemble de la population soit renseignée sur ces associations.

ASSOCIATION DES HABITANTS DE BALEXERT (AHABAL)

QUAND, POURQUOI ET COMMENT S'EST CRÉÉE NOTRE ASSOCIATION?

Au début du mois de mars 1976, un habitant de Balexert, M. Georges ROSSIER, s'est inquiété d'une parution dans la Feuille d'avis officielle concernant un projet prévoyant la construction d'une bretelle de liaison entre la route de Meyrin et l'avenue de Crozet sur la parcelle N° 2676 de la commune de Vernier et appartenant à la Société Coopérative. Cette artère devait faciliter l'accès au centre commercial de Balexert pour les personnes venant de Meyrin.

Ce projet prévoyait également la construction de divers ateliers mécaniques et d'une salle paroissiale pour des rencontres (enquête publique N° DP 13.082).

A la suite de cette publication officielle, nous avons dû récolter rapidement des signatures afin de les transmettre dans les délais qui nous étaient impartis, cela dans le but de freiner les nuisances que nous subissons déjà suffisamment (circulation, odeurs, bruits divers, aéroport, etc...).

Une centaine d'habitants, réunis en assemblée le 3 mars 1976, décident de lancer une pétition au Grand Conseil avec l'aide des habitants du quartier.

Cette pétition recueille **1127 signatures**, lesquelles ont été transmises à la Commission des pétitions.

Sur les conseils de Me Viviane MARTIN, il a été jugé indispensable de nous constituer en association de quartier.

Une assemblée constituante a été convoquée le mercredi 5 mai 1976. Elle a entériné la création de l'Association des habitants du quartier de Balexert et environs sous le sigle AHABAL.

1. Améliorer la qualité de la vie

- Création de zones vertes, notamment sur la parcelle N° 2676 de la commune de Vernier.
- Aménagement de places de jeux existantes ou à créer.
- Maintien de la sécurité des piétons, en particulier des enfants et personnes âgées.

2. Lutter contre les nuisances et le gaspillage

- Opposition à la création de nouvelles artères routières, notamment à l'ouverture d'un accès de la route de Meyrin sur l'avenue de Crozet et à l'élargissement des voies existantes.
- Diminution des bruits et de la pollution de l'air dûs aux véhicules automobiles, aux avions et au centre commercial de Balexert.
- Soutien à la commune de Vernier dans ses efforts de récupération du papier, du verre, etc...

3. Favoriser les rencontres

- Création d'un lieu de rencontre communautaire.
- Contacts et coordination avec d'autres associations à buts similaires, ainsi que toutes autres activités allant dans le même sens.

Nous tenons à vous rappeler que notre association est apolitique et qu'elle ne veut aucun support publicitaire, ce qui lui permet d'agir librement et sans contrainte. Seules vos cotisations nous permettent d'assurer le financement de notre association.

Habitants de Balexert, adhérez sans réserve à l'AHABAL pour faire un bloc afin d'avoir plus de poids dans nos démarches. Notre CCP est le 12-6001. Vous pouvez aussi appeler M. Roland VUILLE, 60, avenue de Crozet, tél. **96 20 17**.

Nous accueillons volontiers toute personne qui s'intéresse aux questions du quartier et qui voudrait nous aider ou participer à notre comité (réunions le 2ème lundi de chaque mois au centre des loisirs, sous-sol de l'Ecole enfantine de Balexert).

Nous comptons faire paraître un journal d'information tous les trois mois. Si vous avez des idées ou des suggestions, faites-les parvenir à notre case postale N° 20, 1211 Châtelaine.

Voici, pour mémoire, quelques unes des réalisations obtenues grâce à nos interventions auprès des Autorités communales et cantonales

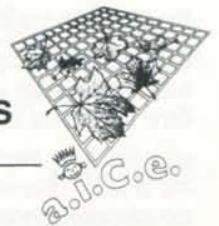
1. Achat par la commune de Vernier de la parcelle N° 2676 sise entre le Pont du Pailly et les immeubles 48 et 60 de l'avenue de Crozet.

- Aménagement de cette parcelle en zone de verdure, éclaircissement et aménagement du petit bois actuel, éclairage de ce dernier et création d'un parking municipal.
2. Intervention de notre association auprès des régies concernant les augmentations abusives des loyers.
 3. Prise de contact avec nos autorités communales afin de suggérer la création d'un Club des aînés et d'un Centre communautaire à l'emplacement de l'ancienne épicerie Ludi.
 4. Amélioration du stationnement des véhicules dans l'ensemble des immeubles 30 à 60.
 5. Dans le courant de l'automne 1980, nous avons fait effectuer par la brigade anti-bruit des relevés de niveau de pression acoustique. Suite aux résultats obtenus, nous avons exigé la pose d'un radar sur la route de Meyrin, ce qui a été exécuté. A cette époque, nous avons demandé la pose d'une clôture anti-bruit sur le pont du Pailly, mais vu le coût élevé de cette réalisation, nous avons provisoirement abandonné ce projet.
 6. Nous avons obtenu la pose de treillis sous le viaduc du Pailly, ceci afin de protéger les utilisateurs des transports publics. A cette même période, nous avons demandé la pose d'une chicane dans le passage souterrain qui mène au centre commercial de Balexert.
 7. En mai 1981, intervention auprès des TPG avec plan à l'appui afin de déplacer l'arrêt de la ligne 33, de l'avenue Casaï en direction du carrefour du Bouchet. Aménagement d'une nouvelle cabine plus spacieuse pour les utilisateurs.
 8. Intervention auprès de la Direction du centre commercial de Balexert afin de faire diminuer le bruit émis par les systèmes de refroidissement de ce complexe (spécialement la nuit).
 9. Nous avons fait des démarches auprès des régies afin d'obtenir une meilleure isolation phonique et thermique par la pose de doubles vitrages, ce qui a été effectué dans plusieurs immeubles.
 10. Dans le courant de 1982, ayant appris qu'une étude pour une signalisation lumineuse réglant la circulation au carrefour Edmond Vaucher - route des Franchises était envisagée, nous avons fait des démarches afin que la sortie de l'avenue de Crozet soit comprise dans cette étude.
 11. En 1983, à la demande de plusieurs habitants du bas de l'avenue de Crozet, nous sommes intervenus avec une pétition à l'appui contre la construction d'un immeuble sis entre le chemin du Coin-de-Terre et l'avenue Edmond Vaucher. Ce projet a été abandonné.
 12. A la demande de plusieurs locataires des immeubles bordant la route de Meyrin qui se plaignaient du bruit occasionné par des courses de voitures sur le terre-plein jouxtant le centre commercial de Balexert, nous sommes intervenus auprès des responsables et avons obtenu l'annulation de celles-ci.

13. Nous avons fait remettre en état le chemin piétonnier longeant la route de Meyrin.
14. Nous avons demandé et obtenu la pose d'un signal «cédez le passage» à la sortie du parking communal sur l'avenue de Crozet, ceci afin d'éviter des accidents.
15. Nous avons étudié un projet de parking en épi sur l'avenue de Crozet, le long de la bande herbeuse. Ce projet, présenté avec un plan, a été agréé par le Département de justice et police. Il a l'avantage d'augmenter le nombre de places d'une trentaine environ.

Actuellement, pour des raisons de modification de l'égout actuel qui doit être équipé du système séparatif sur une partie de l'avenue de Crozet, les travaux vont subir un certain retard.
16. Nous avons été consultés concernant la construction d'une Maison des Jeunes sous le viaduc du Pailly. Nous avons donné notre accord de principe, en attirant l'attention sur le problème de nuisances qui pourraient se produire. Cette construction est terminée. Nous lui souhaitons une pleine réussite.
17. Nous sommes intervenus auprès des Autorités communales afin de remplacer plusieurs arbres qui avaient péri dans le petit bois. Ceux-ci ont été remplacés par de essences plus robustes.
18. Nous vous rappelons que nous avons publié dans notre journal d'information, sous forme de photos et plans, tous les projets concernant notre environnement.
19. Lors de manifestations communales (1er août, promotions, fête de quartier, etc...), nous avons toujours été en nombre, afin d'en assurer la bonne marche. Nous vous rappelons que nous sommes à l'origine de la fête de quartier de Balexert.

ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE CHÂTELAINÉ



L'Association des intérêts de Châtelainé et environs a été fondée en 1910.

Les limites de son arrondissement sont fixées statutairement comme suit:

Route-du-Bois-des-Frères / chemin de l'Etang / Route de Meyrin / Carrefour du Bouchet / Avenue Edmond Vaucher / Avenue Henri-Golay / Les Libellules / Route de l'Usine-à-Gaz / Château-Bloc / Route du Bois-des-Frères.

Son but est de travailler au développement, à l'embellissement et à la sauvegarde de l'intérêt général de l'arrondissement.

L'Association peut intervenir auprès de qui de droit: pouvoirs et services publics, particuliers et entreprises privées, etc... Elle est neutre politiquement et confessionnellement. Elle peut organiser des manifestations publiques à son profit. Elle édite un journal d'information l'Air de Châtelaine.

Peuvent devenir membres actifs: Toute personne sans distinction de nationalité, domiciliée dans l'arrondissement délimité, toute personne physique ou morale propriétaire dans l'arrondissement ou y exerçant une activité commerciale ou industrielle, des personnes extérieures à l'arrondissement comme membre donateur sans droit de vote.

Sont reconnus membres ceux qui se sont acquittés de la cotisation de l'exercice en cours.

En 1987, 401 membres ont payé leur cotisation.

Le comité 1988 est composé de 11 personnes qui se répartissent les tâches suivantes: *Président* Pierre A. Monnet, *Vice-Président* Antoine Collé, *Trésorière* Renée Collé, *Vice-Trésorière* Yvette Ruchet, *Secrétaire* Lily Mangiacapra, *Vice-Secrétaire* Claude Johnson, *Rédaction journal* Yvette Ruchet, *Publicité journal* Pierre A. Monnet, *Facturation journal* Danielle Ferro, *Distribution les enfants* Ruchet, *Expédition postale* Albert Morax et son assistante Lucienne Bonin, *Economat et organisations des fêtes* Mme et M. Collé, *Archiviste* Andrée Aberlé, *Déleguée au Conseil Municipal* Yvette Ruchet.

Les intérêts de Châtelaine organisent chaque année un Noël pour les personnes âgées, un concours de dessin dans les écoles. A l'occasion des fêtes de fin d'année ils distribuent des paquets cadeaux aux plus défavorisés de l'arrondissement. Ils participent aux promotions, au premier août et convoquent la population 1 à 2 fois par an à des conférences publiques sur des sujets d'intérêts général.

Adresse: A.I.C.E., case postale 41, 1219 Châtelaine, tél. du Président 96 59 13.

LES PRÉOCCUPATIONS ACTUELLES DES INTÉRÊTS DE CHÂTELAINE ET ENVIRONS

Bruits des trains

Des solutions qui ne soient pas **minimum** et concernant toutes les zones exposées aux nuisances doivent être trouvées rapidement. Nous y veillerons.

Circulation

La circulation est obstruée, nous souhaitons que des solutions originales soient réalisées. Enterrer le trafic sous l'avenue de Châtelaine pourrait être la solution.

Il faut réduire l'effet des nuisances de la route du Pont-Butin/Pont de l'Ain et agir pour que les habitants des immeubles bordant cette route retrouvent leur sommeil et puissent jouir de leur balcon à la belle saison.

Les problèmes de parking nécessitent également une attention particulière, nous ne croyons pas qu'après l'ouverture des nouveaux parkings la situation va s'améliorer.

Chemin de Maisonneuve

Nous voulons que ce chemin reste une zone semi-piétonnière et que la circulation soit à sens unique,

que les trottoirs soient élargi pour garantir un piétonnement suffisamment sûr pour que les personnes âgées fréquentant le club des aînés et les enfants qui se rendent à l'école puissent y circuler en sécurité.

Transports publics

Les prestations des transports publics doivent être améliorées.

On doit trouver une solution aux heures de pointe pour assurer la circulation des bus sur la ligne 6. Nous tenons à ce que soient conservés les trolleybus pour éviter une augmentation de la pollution.

La ligne 14 ne doit pas être modifiée et son tracé doit continuer à passer à Châtelaine. Il serait important même que l'on fasse mieux connaître aux usagers les avantages qu'offre cette ligne.

Nous demandons que la ligne 18 passe par Châtelaine afin que nous soyons également relié à l'aéroport.

On doit continuer l'exploitation des TPV et améliorer ses prestations notamment le soir pour favoriser l'accès des jeunes au centre de loisirs. Ne pas pénaliser les familles par des abonnements onéreux est une de nos préoccupations ainsi qu'une communauté des tarifs soient réalisée sous forme d'un billet commun TPV/TPG.

Plan d'aménagement ou de développement

Densifier Châtelaine et envisager un apport nouveau de population ne fera qu'aggraver la situation.

Embellir et conserver le caractère original du village est notre souhait.

Trouver une solution pour éviter la séparation due à l'avenue de Châtelaine aurait notre agrément.

Tout entreprendre pour garder le maximum d'espaces verts, améliorer la qualité de la vie à Châtelaine en conservant les acquis, est souhaitable alors que se dégrade chaque jour davantage la situation au fur et à mesure de l'expansion de la commune.

Nous devrions créer et mieux aménager des espaces pour les petits enfants, pour les adolescents, faciliter l'intégration d'aires de repos pour les personnes âgées.

Infrastructures sociales et sportives

Nous pensons qu'il faut développer la bibliothèque, accorder la même importance à la ludothèque et que l'on doit créer une crèche-garderie.

Des locaux communautaires font cruellement défaut à Châtelaine.

Il serait utile d'installer un bureau d'information sociale dans le quartier.

De conserver voire développer une bonne infrastructure médicale proche de la population.

Nous aimerions que l'on favorise la diversification des activités culturelles, sportives et sociales par la mise à disposition de locaux adéquats.

Que l'on améliore les installations sportives existantes et qu'elles soient disponibles pour toute la population de la commune.

Qu'on offre un avantage financier aux habitants de la commune qui fréquentent les piscines communales. Qu'une solution avantageuse soit proposée aux familles de plusieurs enfants.

Sous développement du commerce

La proximité de grands centres commerciaux ne doit pas être la cause d'un sous-développement du commerce à Châtelaine.

Nous sommes très inquiets de la disparition éventuelle du seul grand magasin.

Nous souhaitons que l'on améliore la qualité des offres proposées par les commerces actuels.

Que l'on trouve des solutions créatives pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces à usage des habitants en n'oubliant pas de permettre l'accès à ces commerces.

D'une manière générale nous souhaitons que s'instaure une meilleure relation entre les commerçants et la population.

Sécurité

Nous tenons à obtenir des autorités et des entreprises concernées toutes les garanties de sécurité et qu'une bonne information soit faite à la population.

Les avions ne doivent plus survoler les nombreuses zones dangereuses sur la commune, nous n'osons pas imaginer les conséquences en cas d'accident tant l'ampleur de la catastrophe serait grande.

Informations municipales

Nous voulons une meilleure information communale vis à vis de la population y compris celle de langues étrangères toujours plus nombreuse à Châtelaine. C'est une réalité que l'on doit avoir le courage de ne pas ignorer.

Nous tenons à ce que tous les moyens possibles soient mis en œuvre pour favoriser l'unité communale et permettre à tous les citoyens de s'identifier à leur commune.

Nous pensons, à ce titre, que la périodicité de «Information Vernier» doit être augmentée (seul véritable organe d'information touchant toute la commune) et qu'une fusion avec les cinq journaux distribués dans des quartiers de la commune (Air de Châtelaine, Avanchet spot, Echo d'Aïre, Infos AHABAL, l'Orpailleur) serait de nature à cimenter l'unité communale.

La création d'une Inter-Associations ou d'un cartel des sociétés communales y contribuerait également.

Favoriser le bénévolat

En collaboration avec les autorités, nous souhaitons trouver des idées originales pour favoriser le développement de bénévolat et valoriser le service à la communauté.

ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE VERNIER-VILLAGE

L'Association des Intérêts de Vernier fondée en 1973, après avoir été «en veilleuse» durant quelques années pour diverses raisons, a repris ses activités sous le vocable ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE VERNIER-VILLAGE lors de son Assemblée générale du 16 mars 1988.

Nous avons voulu nous doter d'un comité très représentatif désirant avant tout établir un dialogue permanent et efficace avec la population. Ce nouveau comité, présidé par M. Michel ARPIN, successeur de MM. Bouvier et Pahud, membres fondateurs, se présente comme suit:

Président:

ARPIN Michel Chemin de l'Esplanade 16

Vice-Président:

BAECHLER Georges Chemin des Coquelicots 15

Secrétaire:

PAHUD Gilbert Chemin de Poussy 26

Vice-secrétaire:

LACROIX Claude Rue du Village 20A

Trésorier:

GREGORI Jean-François Rue du Village 33

Membres:

TONASCIA-LEDRO Ghislaine Chemin de l'Esplanade 28
TRANCHET Véréne Chemin Mouille-Galand 2B
ZUFFEREY Annie Rue du Village 32
BORGEAUD Georges Chemin des Comtoises 1B
* BOSCHUNG Jean-Marie Chemin de l'Echarpine 6
* COSANDIER Gilbert Chemin de l'Esplanade 16
JOLY Charles Avenue du Gros-Chêne 35
* REVERCHON Jean-Maurice Chemin de la Greube 15
* RONGET Daniel Route de Montfleury 38
WALCHLI Daniel Chemin du Devancet 9

** Partenaires d'autres associations*

BOSCHUNG Jean-Marie
Association des habitants de l'Echarpine

COSANDIER Gilbert
Association des habitants de Vernier-Résidence

REVERCHON Jean-Maurice
Association des habitants du Coin-de-Terre Vernier-Village

RONGET Daniel
Association des propriétaires de villas de Vernier

Nous relevons que l'art. 1 de nos statuts précise que notre Association se veut apolitiquement et confessionnellement neutre, ce qui est une condition essentielle pour un bon fonctionnement.

Voici les objectifs que nous nous sommes fixés:

- Accueil des nouveaux habitants qui devraient pouvoir se sentir rapidement à l'aise à Vernier.
- Mieux faire connaître à nos habitants certains aspects mal connus du village, de la commune en organisant des visites, en préparant un recueil de reproductions photographiques des lieux d'autrefois.
- Entretenir des relations avec les autres associations de quartiers de la commune.
- Approfondir le dialogue avec les autorités communales pour tout ce qui touche au bien-être, sous toutes ses formes, de la population du village.

- Animation du village
- Etude de la création d'un musée à Vernier-Village.

Les membres du comité qui suivent de près la vie de notre village sont à la disposition de tous les habitants anciens et nouveaux, suisses et étrangers pour les aider à résoudre leurs problèmes, même de moindre importance, pour faciliter leurs démarches. Nous leur recommandons vivement de nous faire part de leurs idées, voire de leurs critiques.

Nous travaillerons ensemble pour qu'il fasse bon vivre à Vernier.

ASSOCIATION DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON



Située dans la boucle du Rhône, la presqu'île d'Aïre semblait bien souvent oubliée par les autorités en général, sauf peut-être lorsqu'il s'agissait de décider certaines implantations que d'autres ne souhaitaient pas dans leur région («gadoues», station d'épuration, etc.).

Aussi, en 1957, face aux nombreux problèmes que connaît ce coin de la commune et afin d'éviter la réalisation de certains projets menaçant la qualité de la vie, une groupe d'habitants, sous l'impulsion de M. André BESSAT, décide, à fin novembre, de se grouper et de constituer un «Groupement de défense d'Aïre».

L'année suivante, en février 1958, ce groupement se donne des statuts et élit son premier comité (qui sera présidé par M. BESSAT). Conscient de l'importance d'une union des forces dans la recherche des solutions aux divers problèmes, le groupement s'associe à la Fédération des associations de quartiers et prend le nom officiel de «ASSOCIATION DES INTÉRÊTS D'AÏRE», dénomination qui sera modifiée, avec la construction de la Cité du Lignon, en «Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon».

Si les premiers articles des statuts de notre Association rappellent brièvement son but: «le développement et la sauvegarde de la région comprise entre le Rhône, le Pont-Butin, le chemin de l'Usine-à-gaz, le chemin de Château-Bloch et le Rhône», ils ne reflètent évidemment pas la rude tâche, les démarches nombreuses, parfois difficiles, qui attendaient les nouveaux membres du Comité, ainsi que leurs successeurs durant ces trente années d'activités.

Mais très rapidement, la jeune association — et plus particulièrement son comité — se rend compte de l'importance des contacts humains et de l'information pour une vie communautaire réelle dans le quartier et une série d'initiatives sont prises dans ce sens, notamment:

- Création d'un bulletin d'information — ancêtre de l'actuel ÉCHO D'AÏRE-LE LIGNON, tiré à la main sur une machine digne de figurer au musée.
- Excursions réservées aux anciens d'Aïre pour arriver au traditionnel Festival du Printemps pour tous les aînés de la commune.
- Une fête d'automne, le Noël oecuménique, la choucroute d'Escalade, ainsi que des camps de ski et des cours de natation, etc.

Mais à côté de ces festivités, d'autres tâches plus ardues et importantes occupent et préoccupent les

membres de l'Association: L'implantation de baraquements pour saisonniers, la construction de la Cité du Lignon avec l'infamante ronde des camions sur des routes(!) non adaptées, la station d'épuration des eaux et ses effluves un peu trop envahissantes et persistantes, la sécurité dans la région, les relations avec les autres quartiers au moyen de transports publics.

Voici donc, en quelques brèves lignes, un résumé de 30 ans d'activités, d'efforts et surtout de nombreuses heures prises sur les loisirs par les membres du comité que préside actuellement M. Robert BORGIS qui a repris le flambeau, après MM. André BESSAT, Robert WIDMER et Charles MICHOT.

Et aujourd'hui en 1988?

Il est évident qu'une association d'intérêts de quartier — comme son titre l'indique — n'existe pas seulement pour permettre à quelques personnes de faire partie d'un comité ou de se rencontrer entre amis, pour peut-être refaire le monde, mais bien, au contraire, pour essayer, dans la mesure du possible, d'apporter une aide sérieuse aux responsables dans leurs recherches de solutions aux divers problèmes touchant la vie d'un quartier.

En 1988, comme par le passé, notre association doit donc rester, avec l'aide et la collaboration de tous, très attentive afin d'empêcher que ce coin du territoire communal ne se transforme en bidonville ou en dépotoir et que toutes les mesures soient prises pour que chacun puisse trouver dans son quartier: qualité de vie et joie de vivre.

Nos préoccupations actuelles:

L'agrandissement de la station d'épuration des eaux qui ne doit, en aucun cas, apporter à nouveau les nuisances nauséabondes qu'a connu la population.

Les problèmes de circulation — notamment la vitesse excessive des véhicules — sur la route d'Aïre et le chemin des Sellières, situation qui a empiré avec l'installation de nouvelles industries dans le bas de la presqu'île.

Les projets de constructions sur le plateau d'Aïre avec les conséquences également sur la circulation dans des chemins non adaptés.

Les liaisons entre les quartiers par les transports publics, particulièrement pour le bas d'Aïre.

Une meilleure information de la population par les Autorités qui pourrait facilement être repercutée par l'intermédiaire de notre bulletin mensuel «L'ÉCHO D'AÏRE».

D'autres problèmes qui peuvent sembler mineurs à certains et très importants pour d'autres retiennent chaque mois l'attention du comité de l'association qui, après examen, intervient auprès des autorités ou services compétents.

Comité 1988-1989

<i>Président:</i>	M. Robert BORGIS, ch. Du-Villard 10, 1219 Le Lignon, tél. 96 35 10.
<i>Membres:</i>	Mmes BIELSER; CHERPIT; DELGADO; HUISSOUD; LACHAT; MULHAUSER; MULLER; NUSBAUMER. MM. BIELSER; CHERPIT; HEHLEN; HOFER; ISELI; LASNE; NUSBAUMER et PALEY.

Cotisation annuelle: Fr. 10.— (au minimum).

HOMMAGE AUX AÎNÉS

M. Robert KERNEN, domicilié au chemin de l'Etang 9, a fêté ses 95 ans le 24 février alors que Mme Suzanne FELIX, chemin de l'Esplanade 6, entrait dans sa 90ème année le 9 mars. Ce sont les deux seuls anniversaires de 90 ans et plus pour les mois de février, mars et avril 1988.



50 ans de mariage

C'est M. François SATIN, Maire, accompagné de M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, qui a eu le plaisir, au mois de mai, d'apporter les félicitations et les vœux des Autorités communales à Madame et Monsieur BLESSING qui fêtent, cette année, leurs noces d'or.

C'est en effet le 21 mai 1938, devant l'officier de l'état civil de la Commune d'Onex, et en présence de Messieurs Marcel BRULLMANN et Oscar BLESSING en qualité de témoins, que Monsieur Max BLESSING prenait pour épouse Mademoiselle Renée MALLET.

Saisissons cette occasion pour répéter encore une fois que les autorités communales ne sont au courant des anniversaires de mariage que pour les couples qui se sont unis à l'état civil de Vernier.

Pour ceux mariés ailleurs, même domiciliés depuis de nombreuses années à Vernier, il nous est impossible de connaître leur date de mariage et ainsi marquer une étape importante de leur vie.

* * *

DÉJÀ L'AUTOMNE...?

Ce numéro de «Information Vernier» arrivera avec le début de l'été et pourtant, à cause de la parution à la mi-octobre seulement du prochain numéro, nous sommes obligés de parler dès maintenant de deux rencontres prévues en automne:

— La traditionnelle «TARTE AUX PRUNEAUX» aura lieu le **samedi 17 septembre** dès 15 heures, dans les salles du Lignon (salles du Restaurant scolaire).

Toutes les personnes en âge AVS habitant la commune sont cordialement invitées à cet après-midi récréatif. Une occasion de se retrouver dans un cadre sympathique.

Les inscriptions peuvent être faites dans les Clubs d'aînés de la commune ou directement à la Mairie dès la mi-août.

— Une «TABLE-RONDE» d'information sur le thème général de la «SÉCURITÉ» se tiendra le **jeudi 13 octobre** dans la grande salle de l'école d'Avanchet-Salève à 15 heures.

Quatre intervenants différents présenteront chacun un domaine touchant à la sécurité des personnes âgées à domicile aussi bien que dans la rue. Ce seront:

- M. VAUDROZ de la Police cantonale genevoise,
- M. PHIALON de la Police municipale de Vernier,

— M. LE FRANCOIS moniteur d'auto-défense à la Ville de Genève,

— M. MANSEY de l'Hospice Général.

Cette séance que nous espérons intéressante sera suivie d'une petite collation offerte à tous les participants.

Pour l'après-midi récréatif «Tartes aux pruneaux» comme pour la «Table-ronde» un transport par car sera organisé comme d'habitude. L'horaire de son passage dans les différents quartiers vous sera communiqué au moment de votre inscription.

Si une personne handicapée ou en chaise roulante a besoin d'un transport spécial, elle peut en faire la demande le plus tôt possible à la Mairie (tél. 41 00 00).

* * *

VENTE DE POMMES

ET POMMES DE TERRE A PRIX RÉDUIT:

Nous vous rappelons que seules les personnes bénéficiaires d'un service social peuvent avoir droit à cette vente. C'est pourquoi toutes les personnes au bénéfice du service social de la commune de Vernier et **seulement celles-ci** recevront chez elles une information et un bulletin de commande.

On étend cependant le droit à cette vente à d'autres personnes: les bénéficiaires d'une rente OAPA, les familles nombreuses et d'autres personnes dans des situations difficiles. Toutes ces personnes, qui jugent avoir droit à cette vente, **doivent s'annoncer par téléphone à la Mairie (41 00 00) pour une commande entre le 1er et le 15 septembre 1988.**

A cause des délais de commande que nous devons passer au canton, nous ne pourrions pas prendre en considération une demande qui nous parviendrait après le **15 septembre**.

* * *

TRANSPORT DE PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

La section genevoise de la Croix-Rouge Suisse rappelle que la Fondation Hans Wilsdorf a mis à sa disposition deux minibus dans le but de sortir de leur isolement les personnes âgées et/ou handicapées résidant dans les maisons de retraite ou à domicile.

Ces véhicules ont repris la route et sont à disposition pour effectuer des **courses gratuites** d'une demi-journée, en principe, au profit:

- Des pensionnaires des maisons de retraite, qui auront à mettre à disposition du personnel d'encadrement et à prendre en charge les éventuels frais des «dix-heures»/goûters,
- des particuliers (signalés par leurs proches, le S.A.S.C.O.M., voire d'autres institutions).

Il vous suffit d'appeler la Croix-Rouge genevoise, tél. **42 40 50**, et de demander M. Pierre Pittet, responsable des transports qui vous communiquera tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.



FÊTE DU 1er AOÛT



Les autorités et les sociétés communales vous convient à prendre part à **LA FÊTE NATIONALE DU 1er AOÛT** qui, cette année aura lieu sur le

MAIL du LIGNON

Dès 18 heures, chacun est cordialement invité à l'agape populaire, agrémentée par un concert de la Fanfare municipale de Vernier.

Des pots souvenir, soupe saucisses grillées, frites, raclettes, etc. et boissons seront à disposition.

Les aînés, rentiers AVS de la commune de Vernier, sont cordialement invités à se joindre à cette manifestation. Des tables seront réservées à leur intention, le pot souvenir, soupe et thé leur seront gracieusement offerts.

Inscriptions, pour recevoir le bon-invitation, dans les clubs aînés ou à la Mairie de Vernier.

A 20h15 PARTIE OFFICIELLE de cette commémoration, avec allocution de Mme Solange SCHMID, Maire.

BAL GRATUIT, avec en intermède **un grand feu d'artifice, suivi du traditionnel feu de joie.**

Nous vous recommandons d'ores et déjà, la vente de l'insigne du 1er Août, dont le produit est destiné à des œuvres culturelles, notamment au Musée en plein air du Ballenberg, au Musée suisse de musique populaire et d'instruments de musique de la Grenette de Berthoud, etc.

Les autorités municipales et les sociétés communales espèrent vous rencontrer nombreux à cette fête et vous invitent à embellir nos villages et cités en pavoisant fenêtres et balcons.

En cas de mauvais temps, la manifestation aura lieu à la Salle des fêtes du Lignon.

RAPPEL

L'usage des pétards, fusées, grenouilles, etc., est strictement interdit pendant la manifestation officielle et nous vous recommandons la plus grande prudence lors de leur emploi à proximité de personnes ou d'immeubles.